

16^e Division Coloniale
1^{er} Régiment

Circulaire du 9 Janvier 1916

Permission de soixante jours
à passer à St-Pierre et Miquelon.

Nom et Surnoms	Grade et Corps	Temps de présence en Europe Indiquer la date du dernier débarquement en provenance de la Colonie d'origine	Observations Indiquer si la permission est accordée à titre de convalescence
Grosvallet Joseph.	2 ^e classe. 1 ^{er} Colonial C. 1916	Trois ans et huit mois 22 Avril 1917	

Al' commie d'orient, le
Le Chef de Bⁿ Peres.
191

Décision du Ministre

Le soldat Grosvallet autorisé à se rendre en (2) permission (3) St-Pierre
s'embarquera aux frais du budget de la guerre sur le paquebot quittant (4)
le Haïre le 8 Mars 1919
Il devra être rendu au port d'embarquement la veille du départ du
paquebot; à son arrivée dans ce port, il se présentera au dépôt des isolés
des troupes coloniales, où il sera pris en subsistance.
A son débarquement dans la Colonie, il se présentera à l'autorité
militaire locale; ou, à son défaut, à l'autorité civile compétente (maire,
administrateur, maire), chargée de le mettre en route sur la destination définie.
La permission ne commencera à courir que du jour de l'arrivée
au lieu de permission ou congé.
Au retour, des instructions lui seront données pour l'embarquement
dans la Colonie par le Commandant Supérieur des troupes.
A son débarquement en France, il sera pris en subsistance par le
dépôt des isolés des troupes coloniales qui le mettra en route suivant les
instructions données.
Le présent titre devra être revêtu des visas des autorités militaires
ou civiles locales en tenant compte des instructions et entre part.
Pour le Ministre de la Guerre,
Le Général, Directeur des Troupes Coloniales
Le Colonel, C. au 1^{er} Bureau.

1^{er} MAR 1919
4594
15

D. J. C. Marescaux

Movements in France

En au départ le jour
 embarquer à de destination

Embarquer à ----- se rendant
à (1) ----- le -----

$n(t) = \dots$

Tu a l'arrivée au port d'embarquement.

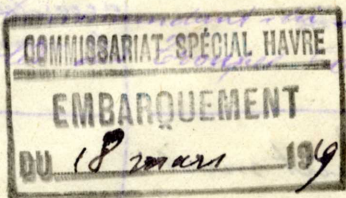
On subsistence and

de 1801 au 1802

Embarque le

10. *... ..*

COMMISSARIAT SPÉCIAL HAVRE



Il a l'origine en France remontant
de 111.

En subsistance au dépôt de

au

Now on route to

per le di

Le Commandant du dépôt

ms Isol.

[illegible]

vu à l'ARRIVEE à New-York le

Sur à l'arrivée à

2 April 1919

Pr Le Consul Général

ance au et par aut. ~~1000~~

D. 115 en route sud (R)

lien définitif de (1)

11



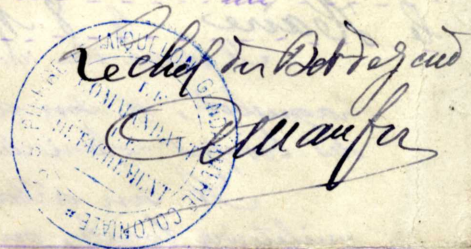
Arrivée au lieu d'origine de ^{la} Perceuse

longe le 13 Avril 1944

Parti du lieu de (1).

Arrivée au port d'embarquement le

On subsistait du - au



Nota. Si des payements en titre des frais de déplacement sont faits à l'intéressé ils doivent être portés sur le présent titre qui tient lieu de feuille de déplacement.

1) *Permittissio*, permission de convalescence ou congé de convalescence

(2) Indiquer la latitude.